

Rapport de la COFIN sur le préavis no 05-2021 relatif à une demande de crédit de 48'896.70 CHF concernant la participation de St-Légier-La Chiesaz à la réalisation de la seconde phase du projet <Enjoy Les Pléiades>.

Monsieur Le Président,
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le lundi 1^{er} Mars à 19h30. Etaient présents :
Madame Barbara de Kerchove, Messieurs Alain Vionnet, Président, Stéphane Jaquet, Vice-Président, Marc Châtelain, Roland Rapin, Pascal Viénet et Cédric Tercier rapporteur.

Messieurs Alain Bovay, Syndic et responsable des finances ainsi que M. Stéphane Roulet boursier communal ont participé à notre séance et nous les remercions.

Objet

En 2018, les municipalités de Blonay et de St-Légier ont mandaté une société spécialisée < Experientiel Sàrl> afin de réaliser une analyse d'attractivité touristique des Pléiades avec les acteurs locaux.

Ceci déboucha sur un préavis en 2019 (06/2019) afin de financer la 1^{ère} phase de mise en place du nouveau système d'orientation et ainsi faire le lien avec le système régional déjà installé sur Vevey.

La phase 2 se déroule entre la saison hivernale 2020 et la saison estivale 2021 et a pour but de prolonger la durée de séjour et générer ainsi plus de retombées économiques pour les acteurs locaux. Celles-ci se déclinent en 6 actions, à savoir :

1. Remplacement des plans existants
2. Réalisation d'un plan touristique papier ludique
3. Invitation à prendre les transports publics pour se rendre aux Pléiades
4. Itinéraires e-bike Les Pléiades – Les Paccots (partenariat intercantonal)
5. Réalisation d'une signalétique pour la piste de descente VTT Les Pléiades – Blonay
6. Réalisation d'une signalétique de cohabitation dans la zone de rencontre VTT/piétons

Aspects financiers

Le coût global du projet s'élève à 146'690 CHF et sera réparti comme suit :

- Commune de St-Légier 48'896.70 CHF
- Commune de Blonay 48'896.70 CHF
- Taxe de séjour 48'896.70 CHF (Demande en cours)

Différents commissaires relèvent que la cohabitation n'est effectivement pas toujours simple entre sportifs et promeneurs, y compris avec les chiens.

Finalement et pour rappel, le plafond d'endettement autorisé par notre conseil pour cette législature se monte à 95'000'000 CHF. La dette brute à la date du présent préavis s'élève à 60'425'000 CHF.

Conclusions

Au vu de ce qui précède et après délibérations, les membres présents de la COFIN acceptent à l'unanimité le préavis et proposent au Conseil Communal, et sous réserve des conclusions de la Commission ad hoc, d'approuver les conclusions du préavis no 05-2021, à savoir :

- Autoriser l'engagement d'un montant de 48'896.70 CHF à titre de participation à la phase 2.
- Autoriser la municipalité à verser ce montant à Montreux-Vevey Tourisme qui gérera la réalisation du projet.
- Amortir ces coûts sur l'exercice courant.

Pour la COFIN :

Le Président



Alain Vionnet

Le Rapporteur



Cédric Tercier